



La DDFIP communique

La Direction départementale des Finances publiques du Val-d'Oise vous informe que, compte tenu du contexte sanitaire lié à la pandémie de la COVID-19 et de la mise en place d'un nouveau confinement de la population, la plupart des services de la Direction départementale des Finances publiques du Val-d'Oise (services des impôts des particuliers, services des impôts des entreprises, trésoreries en charge de la gestion du secteur public local, trésorerie Val-d'Oise Amendes, paierie départementale...) accueille les usagers **uniquement sur rendez-vous à compter du lundi 02/11/2020.**

Les réponses aux interrogations des usagers et la prise de rendez-vous peuvent se faire par différents canaux :

- par **la messagerie sécurisée** du site impots.gouv.fr à partir de votre espace particulier ou votre espace professionnel
- par **courriel** (merci de vous référer à l'adresse mail figurant sur votre courrier ou d'utiliser le formulaire en ligne de la rubrique "Contact" du site impots.gouv.fr)
- par **téléphone** (merci de vous référer au numéro d'appel figurant sur votre courrier ou sur internet). »